

# LA LETTRE SUMÉNOISE

Le bimestriel de la commune

Lettre N°8 – Mars 2022

## Le mot du Maire



Chères Suménoises, chers Suménois,

À l'heure de mettre cette lettre suménoise sous presse, les pages les plus sombres de ce début de millénaire sont bien en train de s'écrire sous nos yeux en lettres de sang sur ce continent européen que nous pensions, sans doute un peu naïvement, définitivement à l'abri des soubresauts tragiques de l'histoire et des confrontations militaires.

Nous ne pouvons bien sûr rester insensibles face à de tels drames humains et aux souffrances immenses endurées par le peuple ukrainien et notamment les populations civiles, toujours premières et innocentes victimes des conflits armés. La commune de Sumène a donc pris immédiatement toute sa part à l'élan citoyen qui s'est mis en place au niveau national et local, tant en soutien des initiatives de l'association des maires de France (AMF) qu'au sein de la Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises. Cet engagement, souhaité et soutenu unanimement par l'ensemble des élus du conseil municipal, se concrétise également par l'organisation en cours de la collecte de produits de première nécessité dont vous trouverez la liste sur la page Facebook de la commune et leur acheminement vers les centres de regroupement de la Croix Rouge. De plus, la commune a proposé de mettre à disposition des locaux de l'ancienne gendarmerie afin d'accueillir des réfugiés ukrainiens. Nous encourageons en outre, chacun en fonction de ses possibilités, à soutenir les organisations humanitaires non gouvernementales œuvrant sur le terrain.

Ces événements dramatiques qui se déroulent sur les frontières européennes et les conséquences importantes qu'ils emportent et emporteront pour notre quotidien dans les mois et sans doute les années à venir nous rappellent donc soudainement combien les valeurs de paix et de démocratie qui nous semblaient éternelles sont en réalité bien plus fragiles que nous ne le pensions. Ces événements nous rappellent également que la flamme de ces valeurs communes, faites de tolérance, de respect et de citoyenneté que nous partageons et souhaitons transmettre aux générations à venir doit être entretenue avec constance pour que jamais ni la barbarie ni la violence ne l'emportent.

À notre modeste niveau, entretenir cette flamme passe sans doute, entre autres, par le simple fait d'exercer notre droit de vote librement et sans pression, un droit dont les citoyens russes sont privés depuis maintenant plus d'un siècle. Alors, à notre modeste niveau, lors des prochaines échéances électorales, aux urnes, citoyens !

Ghislain PALLIER



**Pour cette élection présidentielle comme pour les législatives des 12 et 19 juin 2022, tous les bureaux de vote seront regroupés au Diguedan.**

### En cas d'absence, pensez à la procuration :

- En faisant une demande en ligne sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr) que vous ferez ensuite valider en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration » et un titre d'identité. La transmission de votre procuration à votre commune vous sera confirmée par courriel quelques minutes après la vérification de votre identité.
- En faisant une demande via un formulaire Cerfa papier dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence, un consulat. Vous pouvez soit télécharger et imprimer le formulaire CERFA n°14952\*03 de demande de vote par procuration sur [service-public.fr](http://service-public.fr), soit obtenir et remplir un formulaire CERFA cartonné n°12668\*03 sur place. Vous devez vous munir d'un titre d'identité.

## Le point sur les travaux en date du 15 mars 2022

### Compteurs d'eau

La quasi-totalité des compteurs d'eau potable a été remplacée par des compteurs à télérelève. La relève et la facturation des compteurs seront effectuées par l'entreprise NICOLLIN. Les modalités de facturation seront explicitées d'ici quelques mois, avec en nouveauté la possibilité de souscrire au règlement de la facture par mensualités.

### Mise en séparatif

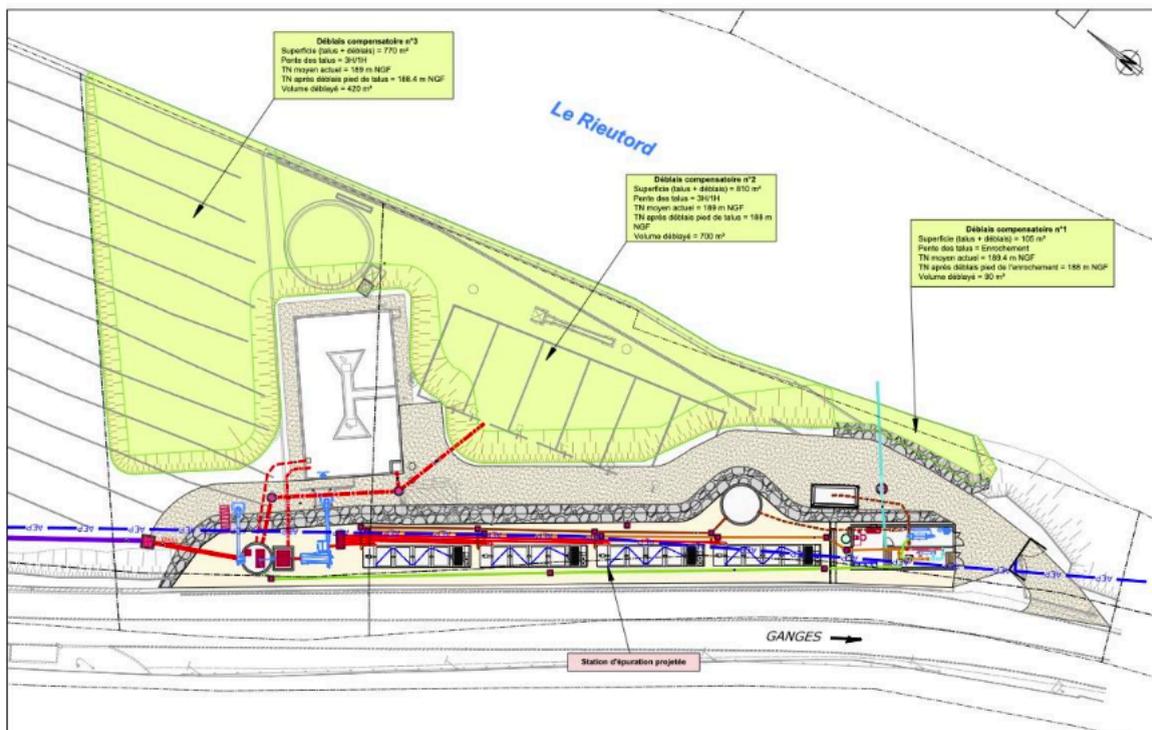
Mise en séparatif des réseaux assainissement, Cap de ville, Grand rue, rue des Tilleuls. Les travaux confiés à l'entreprise Colas, vont démarrer le 11 avril, devraient durer 19 semaines et occasionneront des contraintes de circulation et d'accès dans ces rues. Le budget alloué à cette opération est de 462841 € HT, le montant des subventions Agence de l'eau et Département se monte à 217000 €.

### STEP

Les appels d'offres pour réalisation de la nouvelle STEP (Station d'épuration) ont été lancés fin janvier, les travaux pourraient commencer fin du premier semestre 2022. Le budget alloué à cette opération est de 1556700 € HT, nous sommes en attente des subventions de l'agence de l'eau et du département.

Afin de répondre aux contraintes d'inondabilité du site, le procédé de la technologie biodisques a été choisie, en surélévation du terrain actuel

Pour financer ces 2 projets le conseil municipal a souscrit un emprunt de 700 000 € pour une durée de 30 ans au taux de 1,1%.



## Bâtiments

Les appels d'offres pour la rénovation du Digueadan sont en cours de préparation. Rappelons que ce projet consiste en la rénovation de l'isolation thermique et phonique du bâtiment, chauffage et climatisation avec pompe à chaleur réversible. La mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment a été abandonnée pour raisons techniques et remplacée par une ombrière sur le parking.



## Réseau de distribution 20 kv électrique

Dans le constant souci d'améliorer l'environnement visuel, ENEDIS entreprend depuis février des travaux d'enfouissement d'une partie du réseau 20kv, secteur Gourgougnadou, route de St Roman, travaux de pose de nouveaux transformateurs, La Rouvière, la gare, le stade, entraînant quelques difficultés de circulation sur ces secteurs.

### Le permis de louer ça marche !

Au-delà de lutter contre l'habitat insalubre, l'intérêt du permis de louer est double, permettre au bailleur de valoriser son bien, et au locataire d'être assuré de la qualité du bien qu'il va occuper.

La pièce maîtresse du permis de louer est le dossier technique : chaque propriétaire a déjà l'obligation légale de fournir un dossier de diagnostic technique

DDT (article 3-3 de la loi du 6 juillet 1989) qui regroupe notamment :

Le diagnostic de performance énergétique (DPE)

- Le constat des risques d'exposition au plomb (CREP) pour les logements construits avant 1949
- L'absence ou la présence d'amiante pour les appartements dans les immeubles collectifs datant d'avant 1997
- L'état de l'installation intérieure d'électricité pour les logements de plus de 15 ans. (Une anomalie sur l'installation électrique peut avoir en cas de sinistre d'origine électrique une non prise en compte par votre assurance).
- L'état de l'installation intérieure du gaz pour les logements de plus de 15 ans

À ce jour deux permis de louer ont été accordés.

## Aménagement voirie



Le parking de la Cure est en cours d'aménagement, lorsque la passerelle sera faite le chantier sera stoppé pendant quelques semaines (avril-mai) pour séchage du béton, livraison prévue en juillet.



## Nouveau ! Déposez en ligne vos dossiers d'urbanisme

Le service instructeur des demandes d'urbanisme sur notre commune propose aux demandeurs de saisir en ligne les dossiers de permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable de travaux et certificat d'urbanisme). Déposer un dossier papier en Mairie sera toujours possible. Le dépôt en ligne est un service supplémentaire qui est offert à la population.

Transmettre en ligne son dossier évite les frais de photocopies et les frais postaux, et permet un gain de temps sur les délais d'instruction. Pour faire une demande en ligne : <https://saasweb.invoke.fr/NetADS/sve/CCPV30>



## SOLIDARITÉ UKRAINE



Pour participer à l'élan de solidarité en faveur des Ukrainiens, vous pouvez :

- **Contribuer à la collecte** des produits nécessaires, dont vous trouverez la liste ci-après. En effet les besoins des Ukrainiens se portent désormais prioritairement sur du matériel spécifique :

Ils sont à déposer à **L'ACCUEIL DE LA MAIRIE, PLACE DU PLAN**

Logistique	
Lits de camp	Matériel électrique (Projecteurs, lumières, rallonges, générateurs)
Sacs de couchage	Couverture de survie
Hygiène	
Gels & savons pour le corps	Médicaments (non périmés)
Dentifrices	Rasoirs
Brosses à dents	Mousses à raser
Couches et laits maternisé	Serviettes hygiéniques
Secours	
Gants à usage unique	Lecteurs à glycémie
Masques chirurgicaux	Pansements hémostatiques
Matériel de suture	Pansements
Blouses médicales	Solutions antiseptiques
Bandages élastiques	Matériel médical (respirateur, défibrillateur, moniteur...)
Garrots	

- **Faire un don financier** sur la plateforme de dons dédiés à l'Ukraine mis en ligne par la Croix-Rouge en vous rendant sur <https://donner.croix-rouge.fr/urgence-ukraine>. Un reçu fiscal vous est délivré automatiquement.

Si vous avez des difficultés pour accéder à la plateforme ou payer en ligne, vous pouvez vous faire accompagner à l'Escale dans cette démarche.



## INFO ACAM

Report de la course de côte au 17 juillet 2022



Depuis 2 ans les 4 élus de la minorité réclament au maire un espace pour leur droit d'expression dans la lettre Suménoise bi-mestrielle. Nous avons du faire appel par deux fois à l'arbitrage de Mme La Sous-Préfète pour que ce droit soit appliqué.

Les citoyens qui ont fait le choix de la liste « Agir pour sumène », aimeraient entendre la voix de leurs élus-ues sur les sujets importants. Nous allons donc profiter de cet espace, très minimal, pour rappeler nos liens avec le journal l'Echo du Ranc de Banès, sur lequel vous trouverez des avis et discussions sur ces sujets. P. Castanier / MC. Calais / T. Mercereau / R. Leprovost

Directeur de la publication Ghislain Pallier

Rédaction : Ghislain Pallier, Christian Toureille, Lambert Lucas, Frédéric Lavigne, Hélène Goudin, Coralie Gaillard et Coralie Georges, Compagnie Sputnik

Tirage en 1000 exemplaires – Imp'Act Imprimerie RCS 387 502 800